

**Les arrangements de proximité sur les terres publiques :  
un choix délibéré ou une ” question de survie ” pour  
l’agriculture irriguée en Algérie ?**

Amar Imache, Sami Bouarfa, Mathieu Dionnet, Hassan Kemmoun, T.  
Hartani, Brahim Ouzeri

► **To cite this version:**

Amar Imache, Sami Bouarfa, Mathieu Dionnet, Hassan Kemmoun, T. Hartani, et al.. Les arrangements de proximité sur les terres publiques : un choix délibéré ou une ” question de survie ” pour l’agriculture irriguée en Algérie ?. T. Hartani, A. Douaoui, M. Kuper. Actes du quatrième atelier régional du projet Sirma, May 2008, Mostaganem, Algérie. Cirad, 11 p., 2009. <cirad-00366460>

**HAL Id: cirad-00366460**

**<http://hal.cirad.fr/cirad-00366460>**

Submitted on 7 Mar 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les arrangements de proximité sur les terres publiques : un choix délibéré ou une « question de survie » pour l'agriculture irriguée en Algérie ?

Amar Imache\*, Sami Bouarfa\*, Mathieu Dionnet\*\*, Hassan Kemmoun\*\*\*, Tarik Hartani\*\*\*\*,  
Brahim Ouzeri\*\*\*\*\*.

\*Cemagref, BP 5095, 34196 Montpellier France. amar.imache@cemagref.fr

\*\*Lisode, BP 5095, 34196 Montpellier France. contact@lisode.com

\*\*\*CapRural, 7 rue Pasteur, VN Meknès Maroc. hassankemmoun@yahoo.fr

\*\*\*\*Institut National Agronomique (INA), Alger 16 200 Hassan-Badi Algérie. t.hartani@ina.dz

\*\*\*\*\*Chambre d'agriculture de Blida, 103 Avenue Ben Boulaid BP. 3202 Algérie.

**Résumé** — Ce papier présente l'étude de l'organisation actuelle des agriculteurs sur les terres publiques collectivisées. L'objectif était de reconstituer, de manière participative, la situation actuelle et de co-construire des scénarios d'évolution des activités agricoles dans la plaine irriguée de la Mitidja en Algérie. L'analyse repose d'une part, sur nos enquêtes de terrain menées sur un large échantillon d'exploitations agricoles collectives et, d'autre part, sur plusieurs ateliers participatifs impliquant des agriculteurs et des représentants d'institutions agricoles locales. Cette méthode nous a permis de valider avec les acteurs concernés les résultats issus des enquêtes portant sur les principales contraintes et les arrangements qui charpentent l'agriculture irriguée sur les terres publiques algériennes. L'ensemble des réformes qu'a connues le secteur agricole en Algérie ainsi qu'un contexte socioéconomique fragilisé a donné lieu aujourd'hui à un éventail de dynamiques agricoles et d'arrangements parfois rapides et très éloignés du schéma « théorique » tracé par le ministère de l'Agriculture. Le recours quasi systématique à la nappe souterraine en présence d'un réseau collectif d'irrigation et le partage à l'amiable du foncier au sein des exploitations agricoles collectives constituent une partie « visible » de ces arrangements qui viennent combler, voire contourner, un cadre légal inadapté ou rigide notamment en matière de législation foncière et d'accès aux facteurs de production. L'évaluation de cette démarche faite par les participants était globalement très positive, montrant un changement de perception des acteurs les uns vis-à-vis des autres et un réel intérêt pour la démarche de co-construction dans un espace de dialogue absent jusqu'alors. Nous avons abouti à une convergence « agriculteurs-institutionnels » sur l'activité agricole dans la Mitidja, notamment sur l'eau et le foncier; et à une vision partagée sur les scénarios d'évolution de l'agriculture dans la plaine de la Mitidja, principalement le développement de nouvelles plantations d'agrumes. L'originalité de cette approche réside dans la combinaison des résultats d'enquêtes de terrain avec un travail de réflexion sur l'implication des acteurs, moteur du changement, dans l'élaboration et l'exploration de ces scénarios d'évolution et les modes d'arrangements.

## Introduction

Longtemps caractérisée par une agriculture traditionnelle et vivrière, la plaine de la Mitidja a connu une faible occupation des sols du fait des marécages, qui occupaient de vastes étendues, et d'un élevage extensif. Les colons se sont très tôt intéressés au fort potentiel de cette plaine qu'ils ont assainie et mise en valeur (Chalet, 1971).

Aujourd'hui, la traversée de la Mitidja offre une forte dimension historique. Les anciennes fermes coloniales bordées de palmiers, les parcelles séparées par de vieux cyprès et surtout des vergers d'agrumes à perte de vue, datant parfois de plus de 80 ans, façonnent un paysage verdoyant. La plaine est à présent le noyau de la production de fruits et légumes pour toute la zone urbaine d'Alger dont la population atteint les 4 millions d'habitants. L'infrastructure routière y est bien développée et facilite ainsi l'acheminement de la production sur les marchés.

Avant la période coloniale (1830-1962), les terres agricoles étaient régies par le droit coutumier ou le droit musulman. Lors de l'indépendance, l'héritage agricole colonial fut délicat à gérer en raison à la fois de l'importance de la culture de la vigne dans les plaines, mais aussi de la gestion extensive des structures agraires mises en place par les colons, d'autant plus que les paysans algériens, à proprement parlé, étaient peu nombreux. La main-d'œuvre agricole était constituée essentiellement d'ex-salariés des domaines coloniaux, de saisonniers et de *khammès* (métayers au 1/5ème) (Bessaoud, 2005).

Après l'indépendance, dans la plupart des pays en voie de développement, les politiques foncières ont été calquées sur deux modèles : le modèle de la collectivisation de la terre des pays socialistes et le modèle des grandes propriétés foncières des pays capitalistes. Dans notre cas, ce fut la politique collectiviste qui fut choisie.

De multiples phases ont marqué l'agriculture algérienne. Le foncier a d'abord été structuré en grands domaines autogérés calés sur le modèle colonial. La révolution agraire engagée en 1971, avec de nouvelles conditions d'exploitation des terres, notamment les terres publiques comme celles de la Mitidja, est l'une des phases marquantes de la transition de l'agriculture algérienne.

Après le désengagement rapide de l'Etat de la gestion des terres agricoles, à la fin des années 1980, des exploitations agricoles collectives (EAC) et individuelles (EAI) et, mais plus rarement, des fermes pilotes ont remplacé les grands domaines. Au sein des EAC, de nombreux conflits entre les attributaires sont apparus et des partages informels se sont multipliés. Plus des deux tiers des EAC dans la plaine de la Mitidja sont concernés par ces partages (Imache *et al.*, 2006). La dernière réforme foncière en 1987, s'est centrée autour de la reconnaissance de quote-parts de chaque attributaire, mais n'a pas intégré la notion de partage des terres et du travail : « *le principe contenait donc les germes de sa propre dissolution* » (Ait Amara, 2002). De ce fait, les attributaires, pour gérer leur activité, sont obligés de mettre en place de nouvelles règles et arrangements.

Afin de mettre en perspective cette réorganisation, nous analyserons tout d'abord les différents mécanismes sur lesquels reposent les dynamiques agraires dans la Mitidja avec un bref regard historique. Nous présenterons ensuite la méthode et le protocole que nous avons utilisés sur la base d'enquêtes individuelles au cours de plusieurs campagnes agricoles (2005, 2006 et 2007) dans une première partie et d'ateliers réunissant attributaires, locataires et responsables administratifs réalisés fin 2007 et début 2008, dans une seconde partie. Les résultats seront enfin présentés et discutés.

## Historique de la Mitidja et situation actuelle

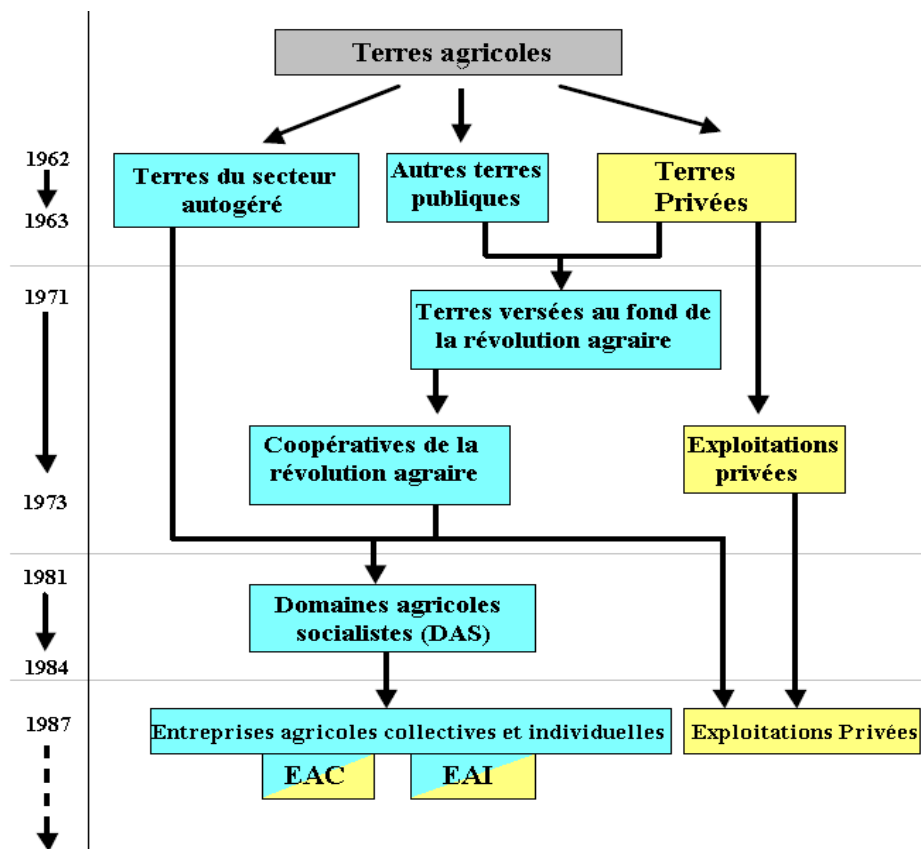
La plaine de la Mitidja était en grande majorité, constituée de terres coloniales destinées à la viticulture. A l'indépendance, l'institutionnalisation des terres en autogestion s'est faite dans l'urgence et sans expérience, car des nombreuses fermes vacantes étaient menacées d'occupations privées. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la structure des fermes n'a quasiment pas changé par rapport à celle des fermes coloniales (Chaulet, 1971).

Comme dans tout le reste de l'Algérie, la Mitidja a subi de nombreux changements, notamment la collectivisation des terres calquée sur le modèle des pays socialistes de l'ex URSS. L'impact de cette collectivisation dans ces pays a fortement marqué leurs exploitations agricoles (Petit, 2006). En 1971, le Président Boumediene a lancé la révolution agraire qui avait pour but de briser la dépendance économique de l'Algérie vis-à-vis de la France à travers la reconversion de plusieurs centaines de milliers d'hectares de vignoble en d'autres cultures jugées plus indispensables. La révolution agraire avait un triple objectif. D'abord, la rupture du dualisme moderne-traditionnel qui affectait le secteur agricole hérité de la période coloniale mais aggravé par l'autogestion ; ensuite, la lutte contre le chômage avec l'attribution des terres à ceux qui n'en avaient pas, en limitant la taille des propriétés privées. ; et enfin, l'aménagement des zones rurales en villages socialistes (Adair, 1982).

En 1987, la loi 87-19 a défini de nouveaux statuts. Les attributaires d'une EAC/EAI bénéficient de façon équitable d'un droit de jouissance perpétuelle sur les terres publiques et doivent désigner un représentant qui sera le chef du groupe. « *Les terres doivent être exploitées collectivement et dans l'indivision, avec des quotes-parts égales entre chacun des membres du collectif librement associé. Chaque producteur ne peut prétendre à plus d'une quote-part ni faire partie de plus d'un collectif* ». (Ministère de l'Agriculture, 1999).

Ce nouveau statut foncier rappelle celui de l'ejido au Mexique : structure réunissant un groupe de paysans bénéficiaires sur des terres distribuées par l'Etat. Selon la constitution, les dotations ejidales ne peuvent être ni vendues, ni louées, ni hypothéquées et les droits individuels ne peuvent être transmis qu'à un seul héritier (Hoffmann, 1998).

La figure 1 reprend schématiquement les grandes phases des structures agraires algériennes depuis 1962.



**Figure 1.** Evolution des structures agraires algériennes depuis l'indépendance. (Source : Terranti (2003).

Cependant, concrètement, la situation dans la Mitidja reste éloignée du schéma théorique exposé ci-dessus concernant les EAC dans la Mitidja où la répartition des statuts est particulière : 83 % des exploitations sont des EAC, 9 % sont des EAI et le reste étant des terres privées et des fermes pilotes. Cette répartition n'est pas représentative à l'échelle nationale où les terres agricoles privées représentent 65 %, les EAC 11 % et les EAI 14 % (Imache *et al.*, 2006).

Outre la question foncière, un réseau collectif d'irrigation est mis en place à la fin des années 1980 pour l'irrigation de 25 000 ha dans la partie ouest de la Mitidja, dans le but de préserver l'eau souterraine, de bonne qualité et réservée en priorité à l'alimentation en eau potable des villes avoisinantes. En raison des dysfonctionnements que connaît ce réseau de surface, encore aujourd'hui, en matière de distribution d'eau et de satisfaction de la demande des irrigants, et face à une demande en eau potable des villes sans cesse croissante et prioritaire, les exploitations ne reçoivent qu'une faible partie de l'eau prévue. Par conséquent, la plupart de l'eau d'irrigation provient des forages individuels.

Une nouvelle organisation a donc été nécessaire et de nouveaux groupes d'acteurs se sont formés notamment autour de l'eau et du foncier. Leurs actions dépassent le plus souvent les frontières de l'EAC et le cadre souhaité par l'Etat (le réseau collectif, les associations, les coopératives,...). La trajectoire historique d'évolution des attributaires est un facteur déterminant et structurant de l'exploitation des

terres publiques aujourd'hui. En effet, plusieurs statuts de travailleurs ont existé aux différentes périodes : le khammès (métayer au 1/5e) durant la période coloniale, le salarié ou ouvrier agricole au cours de la période d'autogestion et de révolution agraire et enfin l'attributaire dans les EAC/EAI. Aujourd'hui, les centres de décisions dans les EAC divisées se sont multipliés, on y observe des trajectoires d'évolution rapides et profondes avec diverses stratégies allant de la céréaliculture pluviale avec des activités extra agricoles, aux productions arboricoles et maraîchères intensives et intercalaires.

En 2000, avec le lancement du PNDA (plan national pour le développement agricole), les attributaires ont bénéficié de subventions allant de 50 à 100 %. Certains attributaires hésitant à investir leur argent ont ainsi profité pour se reconvertir en arboriculture.

Selon Ait Amara (2002), la tendance vers l'exploitation individuelle s'imposerait de plus en plus sur les terres publiques et leur vente aux attributaires sera certainement l'issue de cette évolution. Dans ce cas, il est à craindre l'apparition d'un marché spéculatif du foncier où les premiers perdants soient les paysans.

## Typologie des EAC à base d'enquêtes individuelles

### Méthode

Une première phase d'entretiens individuels avec des représentants de différentes institutions en lien avec l'agriculture a été menée afin de mettre à jour les données bibliographiques et éventuellement identifier de nouvelles lois pouvant influencer le devenir des EAC.

Dès lors, un travail de collecte de données sur les exploitations agricoles de la Mitidja a été entrepris auprès des administrations hydro-agricoles locales. L'objectif de cette collecte était de construire une première base de données concernant les activités des exploitations ainsi que leur mode d'accès à l'eau. Cette caractérisation a nécessité l'élaboration d'une typologie des exploitations prenant en compte la diversité des agriculteurs dans leurs pratiques et leur demande en eau individuelle (Labbé *et al.* 2000 ; Lamacq, 1997).

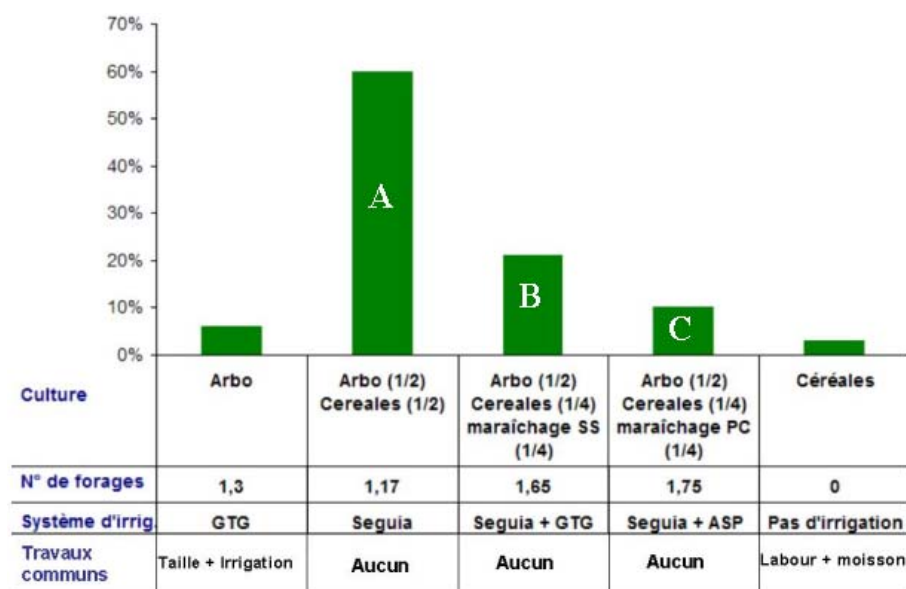
Ensuite, des enquêtes individuelles exhaustives auprès de 182 exploitations agricoles sur les 450 que compte la région de la Mitidja ouest ont été réalisées. L'ensemble de ces exploitations peut bénéficier à la fois du périmètre d'irrigation collectif et de la nappe souterraine qui couvre l'essentiel de la demande des irrigants. Ce travail d'enquête nous a permis de valider et de compléter la base de données initiale et de construire une typologie finale à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) et une classification ascendante hiérarchique (CAH).

En raison de l'atomisation des centres de décisions, des arrangements à petite échelle entre les attributaires, des enquêtes approfondies ont été conduites sur une quinzaine d'exploitations représentatives.

### Résultats

Nos enquêtes ont montré que les agriculteurs se réorganisent annuellement autour de l'eau, de la terre et de la main-d'œuvre. En effet, la location des terres publiques, considérée comme illégale, ainsi que les obstacles institutionnels et financiers donnent lieu à beaucoup d'arrangements et qui se font uniquement à l'amiable loin du regard de l'Etat. La figure 2 montre les résultats de la typologie des EAC divisées qui représentent 73 % des EAC totales de la Mitidja (Imache *et al.*, 2006).

On observe que les EAC divisées peuvent être réparties essentiellement en deux classes. Dans la première (A) qui correspond à 60 % des cas, on trouve dans chaque EAC de l'arboriculture fruitière (agrumes ou rosacées) pratiquée sur la moitié des superficies et irriguée en gravitaire uniquement, puis des céréales en pluvial sur l'autre moitié. Dans la seconde classe (B et C), la moitié de l'EAC est également en arboriculture fruitière. Le reste est partagé entre les céréales pluviales et, dans 20 % des cas, le maraîchage de serre irrigué en goutte-à-goutte ou dans 10 % des cas, le maraîchage de plein-champs irrigué en aspersion. Les maraîchers sont principalement des locataires des régions voisines. Le point commun entre les EAC de ces deux classes est l'indépendance totale entre attributaires qui n'ont aucune activité commune dans l'EAC. Néanmoins, beaucoup d'arrangements s'imposent notamment sur le choix des parcelles à travailler, leur répartition, l'organisation des tours d'eau, la souscription au réseau collectif,...



**Figure 2.** Typologie des EAC divisées. Source : *nos enquêtes*.

Parfois, ces arrangements dépassent le cadre agriculteurs-agriculteurs pour passer à un niveau supérieur : agriculteurs-institutions. En effet, des locataires, officiellement non reconnus par les institutions agricoles, arrivent à négocier avec l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID) qui est le gestionnaire du réseau collectif d'irrigation desservant les agriculteurs depuis le barrage Bouroumi. La mésentente entre attributaires sur le paiement de factures aboutit souvent à une coupure d'eau. Les locataires peuvent à titre personnel s'arranger avec l'ONID et recevoir l'eau.

Afin de pousser plus loin l'analyse de ces arrangements et de valider ces premiers résultats avec les agriculteurs et les institutions agricoles, nous avons bâti une démarche reposant sur des ateliers participatifs que nous présentons ci-après.

## Analyse des arrangements liés à l'eau et au foncier sur la base d'ateliers participatifs

### Construction de la méthode

La seconde partie de ce travail a consisté en une phase de préparation avec des chercheurs de l'UMR G-eau et des experts de Lisode (Lien social et décision, qui est une société coopérative de service et de conseil en ingénierie des démarches participatives) à Montpellier qui forment une communauté de pratique. Cette communauté a pour but la réflexion et le test de supports participatifs. Dans ce sens, nous avons conçu un outil permettant à la fois de valider avec les acteurs concernés en sessions participatives, les connaissances acquises des enquêtes individuelles sur les arrangements liées à l'eau et au foncier, et de faire une prospection des scénarios d'évolution possibles. Pour cela plusieurs rencontres (figure 3) ont été nécessaires pour corriger et tester un support de discussion qui nous a ensuite servi de base pour réaliser la suite du travail.

A l'issue de ces rencontres, l'outil que nous avons élaboré et testé consistait à retracer sur un plan une EAC divisée correspondant à la typologie. Les participants avaient des rôles d'attributaires et de locataires pour tracer les lignes de partage des parcelles et placer les points d'eau et les cultures de chacun à l'aide de petits cartons pré-dessinés. Sur la base de ce support de discussion co-construit et sur lequel tous les participants se sont mis d'accord, nous avons entamé des discussions principalement sur la situation actuelle, les arrangements qui existent, les contraintes qui les définissent et leur levée possible et enfin sur les scénarios d'évolution en essayant de répondre à des questions du type : que feriez-vous si ...?

Sur le terrain, la co-construction d'un support de discussion avec des agriculteurs de la Mitidja (figure 4) a été reproduite à l'identique sur quatre EAC divisées différentes, selon le modèle que nous avons déjà testé à Montpellier.



**Figure 3.** Ateliers de réflexions et jeu de rôle pour tester l’outil avant le terrain. Photos : Lisode.



**Figure 4.** Sessions participatives avec les agriculteurs de la Mitidja. Photos : Lisode.

Les résultats de ces quatre sessions ont été exposés et débattus devant la communauté de pratique à Montpellier. Cette restitution a donné lieu à de nouvelles recommandations et nous a permis de finaliser ce travail avec une dernière phase de terrain visant, cette fois-ci, en plus des agriculteurs dans les discussions, l'implication des représentants d'institutions agricoles locales, et ce à l'échelle régionale de la Mitidja. Trois autres rencontres ont été nécessaires : les deux premières avaient pour but d'élargir le champ de vision des acteurs, en projetant les agriculteurs à l'échelle régionale et les institutionnels dans une exploitation agricole collective type (figure 5).



**Figure 5.** Schéma synthétique des différentes phases de préparation et de mise en place des ateliers participatifs.

Nous avons choisi quelques agriculteurs parmi les participants des sessions EAC pour construire un support de discussion selon le modèle EAC mais à l'échelle régionale. Les institutionnels, quant à eux, ont d'abord participé à un jeu de rôle consistant à les projeter dans une EAC fictive mais représentative de la situation (division, location, ...) inspirée de la typologie, en tant qu'attributaires pour les uns et locataires pour les autres afin d'engager une discussion sur les arrangements et d'éventuels projets à venir comme le montre la figure 6.



**Figure 6.** A gauche la session régionale avec les agriculteurs ; à droite le jeu de rôle EAC avec les institutionnels. Photos : Lisode.



Un dernier atelier a été organisé deux jours plus tard pour réunir agriculteurs et institutionnels, afin de construire une représentation partagée des problèmes liés à l'eau et à leurs solutions éventuelles. Nous avons leur avons présenté les résultats des deux premières sessions, puis des cartons ont été distribués afin que chaque participant exprime son opinion anonymement. À chaque point discuté, les cartons étaient placés et structurés sur un tableau de manière à identifier les différents points de blocages ainsi que les convergences et les divergences des participants.

## Résultats

Pour les quatre premières sessions EAC, les résultats concernant les arrangements étaient différents. Le partage du foncier pour deux EAC continue à être une entrave et nécessite des discussions à chaque campagne, alors que pour les deux autres, le partage est définitif. Pour ce qui est l'accès à l'eau, le partage des tours se fait à chaque début de campagne selon la présence ou non des locataires qui ont le même droit que les attributaires. Le financement de campagne fait également l'objet d'arrangements, pour trois des quatre EAC, qu'il faut affronter annuellement.

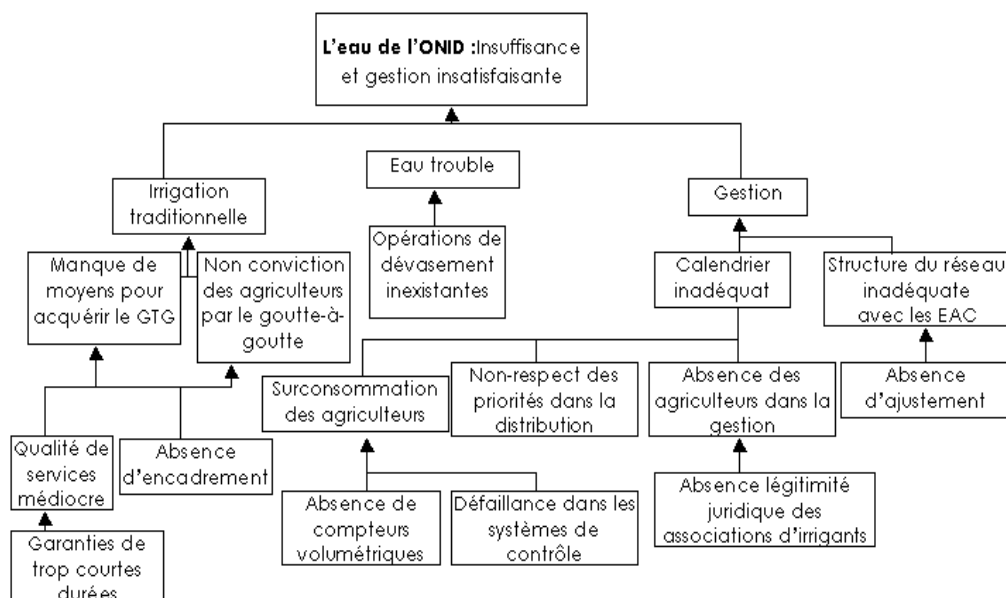
Le scénario d'évolution qui prévaut pour les quatre sessions est la plantation d'autres arbres fruitiers notamment les agrumes et un recours plus important à l'eau à travers le réseau collectif s'il fonctionne correctement ou le recours à de nouveaux forages.

Le débat avec les agriculteurs à l'échelle régionale a souligné les principales contraintes telles que nous les avons analysées lors des enquêtes individuelles, c'est-à-dire : 1) le foncier constitue un cadre collectif contraignant aux EAC ; 2) l'accès aux crédits de campagne, lié à la première contrainte, est difficile ; 3) l'eau d'irrigation est insuffisante et les programmes de l'office de l'irrigation incompatibles avec les attentes des irrigants. Ces blocages ne sont pas ressentis de façon identique par les attributaires et les locataires. Pour ces derniers, le foncier ne pose ni un problème d'investissement ni d'entente sur le partage comme pour les attributaires. Pour les locataires, le problème relève plutôt de la difficulté à trouver des terres à louer du fait de l'augmentation des superficies plantées en arbres fruitiers. Pour l'eau et les financements, les locataires font davantage appel à des réseaux de connaissances que les attributaires qui, eux, peuvent faire valoir leur statut.

Le jeu de rôle proposé aux institutionnels — représentant la chambre d'agriculture de Blida, la subdivision agricole d'El Afroun, la banque agricole, la coopérative des produits agricoles et services et la caisse régionale mutuelle agricole de Mouzaïa où ont eu lieu ces rencontres — a donné des résultats intéressants. En effet, les participants se sont rapidement approprié les rôles des attributaires et locataires que nous leur avons attribués. Le modèle d'EAC divisée que nous avons proposé avec la présence d'un forage non déclaré et la location de la terre a été accepté et validé par les participants sans aucune réserve. Lors des discussions sur leurs projets en tant qu'agriculteurs, des arrangements ont émergé pour le creusement d'un nouveau forage malgré l'interdiction et une demande de crédit à la banque a été proposée par le directeur de la banque lui-même, alors que les agriculteurs ne représentent aujourd'hui que 2 % de ses clients. Là aussi, les participants indiquent que les arrangements de proximité et l'hypothèque de maisons sont les clés de voûte pour l'obtention d'un crédit agricole. Concernant la hiérarchisation des contraintes, les principaux freins à l'agriculture irriguée dans la Mitidja selon les institutionnels sont : 1) le manque d'encadrement des agriculteurs ; 2) le manque d'eau en termes de volume et d'accès ; 3) l'inaccessibilité aux crédits de campagnes.

Les scénarios d'évolution proposés par les agriculteurs et les institutionnels sont identiques : dans les années à venir, nous assisterons à une augmentation des surfaces d'agrumes et de pêchers, et une baisse des superficies céréalières. Néanmoins, le rythme de ces changements est conditionné par le foncier et l'eau pour les agriculteurs, et par l'encadrement et l'eau pour les institutionnels. Le problème de l'eau étant partagé par l'ensemble des participants, a fait l'objet du débat de la rencontre mixte durant laquelle « l'arbre à problème » ci-dessous a été construit.

Cette structuration nous a permis de décomposer le problème de l'eau en contraintes secondaires et tertiaires pour identifier ensemble des actions pertinentes susceptibles de résoudre le problème. L'absence de compteurs volumétriques, par exemple, est la cause de la surconsommation d'eau qui donne lieu à des facturations forfaitaires jugées trop élevées par les agriculteurs. Ces derniers ont donc proposé de supporter les coûts d'installation de nouveaux compteurs à condition que les frais soient échelonnés sur plusieurs campagnes et que l'ensemble des attributaires d'une même EAC soient d'accord. Là encore, des arrangements sur deux plans : agriculteurs et institutions, s'imposent pour la seule mise en place des compteurs.



**Figure 7.** Schéma des problèmes liés à l'eau du réseau collectif résultant de la co-construction agriculteurs-institutionnels.

## Discussion

Les arrangements autour du foncier occupent la place la plus importante parmi les autres arrangements. Une des quatre EAC ayant participé aux premières sessions a même pu s'arranger avec une autre EAC voisine pour échanger 3 ha mal situés par rapport à la configuration des deux EAC. Sans la représentation de l'EAC sur le support de discussion, un tel arrangement n'aurait pu être identifié vu que les attributaires de cette même EAC ont été enquêtés trois fois individuellement lors des enquêtes exhaustives, sans que le changement de frontières ne soit évoqué. D'ailleurs, un des éléments les plus marquants de ces sessions, est la faculté des participants se représenter sur un plan tant à l'échelle de l'EAC qu'à l'échelle régionale.

L'eau dans la Mitidja est soumise annuellement à de nouvelles règles selon les priorités. L'eau du réseau collectif est d'abord distribuée aux villes, puis aux arboriculteurs puis aux maraîchers ayant souscrits et enfin, s'il reste de l'eau, des retardataires peuvent s'arranger avec l'ONID pour être desservis. L'eau souterraine provenant essentiellement de forages creusés collectivement est aussi soumise à des règles. Annuellement des tours d'eau se font selon la présence ou non de locataires, la souscription au réseau collectif, le niveau de la nappe, l'irrigation de jour ou de nuit et enfin selon les besoins des habitants voisins en eau potable. Les frais à partager entre les bénéficiaires sont les factures énergétiques et les pannes éventuelles.

Pour financer leurs activités, les attributaires ont recours à des locations voire quelquefois à des ventes de terre avec des actes notariés, mais qui n'ont pas une valeur juridique suffisante pour l'acquisition de la terre, d'autant qu'il est impératif d'avoir la signature de l'ensemble des attributaires, puisque individuellement les attributaires ne sont pas reconnus. Parfois, à titre personnel, des attributaires demandent un crédit aux fournisseurs lors de l'achat d'intrants, qu'ils remboursent à la récolte.

D'autres types d'arrangements, moins consensuels mais incontournables pour les attributaires s'imposent pour pouvoir écouler leur production. Une poignée de mandataires et d'intermédiaires monopolise le marché de gros et donc achètent l'essentiel de la production de la Mitidja selon des règles souvent strictes comme l'obligation de la vente sur pied des agrumes sans estimation des rendements ou la location du verger sur plusieurs années. Quelques attributaires cotisent pour assurer eux-mêmes le transport et la vente de la production mais cela reste marginal.

L'objectif de rapprocher les agriculteurs et les institutionnels et de provoquer des discussions objectives sur leurs contraintes a été atteint. La rencontre mixte s'est déroulée dans de bonnes conditions et l'implication des participants aux débats a été effective. Lors de ces rencontres, la place des locataires n'a

pas été remise en cause, bien qu'ils soient inexistantes aux yeux des administrations agricoles. À la fin de chaque rencontre, les appréciations de notre travail par les participants en termes de représentativité, d'objectivité et de qualité des résultats ont été globalement positives avec de surcroît pour eux l'intérêt d'avoir créé des liens et de nouveaux réseaux pouvant les aider à l'avenir tant sur la réflexion que sur les investissements.

Les arrangements sont donc une institution à part entière dans la Mitidja, non seulement pour les attributaires mais aussi pour les locataires, les habitants et les administrations hydroagricoles. Ces arrangements assurent un équilibre certes fragile, mais pour le moment indispensable au maintien de l'agriculture irriguée sur ces terres de l'Etat. Comment peut-on sécuriser ces arrangements ? A cette question, Pichot (2006) recommande de privilégier le capital social dans les sociétés rurales « ... la « richesse » d'une famille est d'abord constituée de travail familial, de droits d'accès à la terre et à l'eau sécurisés socialement, d'assurances contre les aléas liés à l'appartenance à un groupe. »

## Conclusion

A la fin de la collectivisation des terres de la Mitidja, et après le désengagement de l'Etat, de nouvelles formes d'organisations sont apparues pour assurer le maintien des activités agricoles en général et irriguées en particulier. Le foncier, les ressources en eau, les ressources financières et les circuits de commercialisation de la production agricole ont fait l'objet d'arrangements sur des durées variables.

Un travail d'enquêtes exhaustives puis approfondies, a permis de mettre en relief un certain nombre de composantes qui interviennent dans le fonctionnement de l'agriculture irriguée sur les terres publiques de la Mitidja. Les résultats de ces enquêtes ont été validés collectivement par les agriculteurs et les représentants d'institutions agricoles. Des ateliers participatifs ont été organisés pour débattre des principales contraintes, les arrangements qui en découlent et les scénarios probables d'évolution.

La proximité géographique, les règles de voisinage et la confiance mutuelle sont les principales règles qui régissent les arrangements dans la Mitidja dans la mesure où les contrats écrits sont inexistantes entre agriculteurs.

Le foncier constitue le premier facteur d'organisation pour les agriculteurs et le principal objet d'arrangements à la fois pour le partage des parcelles qui deviennent individuelles et pour le partage de l'eau qui demeure une ressource commune autour de laquelle il faut donc s'entendre à chaque début de campagne. Des locataires prennent en location les terres des attributaires avec leur droit d'eau dans l'EAC. Le foncier est également à l'origine des difficultés d'accès aux crédits puisqu'il n'offre de fait aucune garantie hypothécaire à la banque ; d'où la recherche de nouvelles formes de financement par les attributaires telles que les locations, les ventes sur pied et les demandes d'achats-crédits aux fournisseurs d'intrants.

Les arrangements de proximité dans la Mitidja, indispensables au maintien de l'agriculture irriguée, dépassent le cadre des agriculteurs, ces arrangements s'opèrent également entre agriculteurs et institutions agricoles. Cette situation est néanmoins fragile, elle aurait besoin d'être sécurisée et pérennisée de façon réglementaire pour que les terres publiques soient exploitées au mieux.

## Références bibliographiques

ADAIR P., 1982. Mythes et réalités de la réforme agraire en Algérie. Bilan d'une décennie. Études rurales n° 85, Paris, p. 49-66.

AÏT AMARA H., 2002. La transition de l'agriculture algérienne, vers un régime de propriété individuelle et d'exploitation familiale. Cahiers Options méditerranéennes, CIHEAM, vol. 36, p. 127-137.

BESSAOUD O., 2005. La sécurisation foncière en Algérie, Rencontre internationale sur le financement de l'économie algérienne, Ministère des finances- 1 au 4 avril 2005, 15 p.

CHAULET C., 1971. La Mitidja autogérée, Alger, SNED, 402 p.

CHIA E., DUGUE P., SAKHO-JIMBIRA S., 2006. Les exploitations agricoles familiales sont-elles des institutions ? Synthèse, Cahiers Agricultures vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006, p. 498-505.

HOFFMANN O., 1997. L'ejido : laboratoire des pratiques sociales et fondement de la ruralité contemporaine au Mexique, In La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle : actes de l'atelier, Editions de l'Orstom, Montpellier, 1997, p. 401-416

IMACHE A., CHABACA M., DJEBBARA M., MERABET B., HARTANI T., BOUARFA S., PALAGOS B., KUPER M., LE GOULVEN P., LE GRUSSE P. 2006. Demandes en eau des exploitations agricoles du périmètre irrigué de la Mitidja ouest (Algérie), Actes du 2e atelier régional scientifique et technique du projet Sirma, Marrakech, Maroc, 29-31 mai 2006. 15 p.

LABBÉ F., RUELLE P., GARIN P., LEROY P., 2000. Modelling irrigation scheduling to analyse water management at farm level, during water shortages, European Journal of Agronomy, 12, p. 55-67.

LAMACQ S., 1997. Coordination entre l'offre et la demande en eau sur un périmètre irrigué. Des scénarios, des systèmes, et des hommes, thèse de Doctorat, Engref, Montpellier, 123 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1999. Le foncier agricole, Alger, 14 p.

PETIT M., 2006. L'exploitation agricole familiale : leçons actuelles de débats anciens, Synthèse, Cahiers Agricultures vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006, p. 486-490

PICHOT J.P., 2006. L'exploitation agricole : un concept à revisiter du nord aux suds, Éditorial, Cahiers Agricultures vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006, p. 483-485.

TERRANTI S., 2003. La privatisation du foncier agricole en Algérie; plus de dix ans de débats silencieux, Fourth Pan-African Programme On Land And Resource Rights Workshop. Cape Town, 8 p.